

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du comité exécutif

Ville de Montréal	Séance tenue le 19 février 2003
	Numéro de la résolution CE03 0316

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal pour avis de motion et adoption le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme, plan directeur de l'arrondissement de Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (CO92 03386) et y incorporant le programme particulier d'urbanisme du site de l'hôpital Louis H. Lafontaine » et modifiant le plan de l'affectation du sol et le plan des limites de hauteur et de densité;
- 2- de recommander au conseil municipal :
 - de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique pour qu'il tienne l'assemblée publique prévue à l'article 109.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, conformément au paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 83 de la Charte de la Ville;
 - de déléguer à la greffière le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique.

Adopté à l'unanimité.

1031231001
40.004

-

Frank ZAMPINO

Me Jacqueline LEDUC, avocate

Président du comité exécutif

Greffière